

PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL AU CLAIR DE LUNE



Ce document s'appuie sur

le **projet de service** du Pôle Petite Enfance qui donne les orientations
le **projet éducatif** qui détermine un cadre de référence commun

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	4
1. Le gestionnaire et sa situation administrative.....	4
2. L'établissement.....	4
II. PROJET SOCIAL	13
1. Identification des besoins.....	13
2. Réponse aux besoins	15
3. Projet.....	16
III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL.....	17
1. Objectifs à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité	18
A. INFORMER : Guider la recherche d'un mode d'accueil.....	18
B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents.....	19
C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil	21
2. Objectifs à l'attention des enfants.....	25
A. PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé	25
B. OBSERVER :Etre attentif à chaque enfant.....	35
C. EVEILLER : Contribuer au Bien-être et à l'éveil de l'enfant	37
IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	52
V. EVALUATION – CONCLUSION	53
VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT	54

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Le gestionnaire et sa situation administrative

Multi-Accueil « Au Clair de Lune »

4, Avenue de Lyon

57070 METZ

Tél. / Fax. : 03 87 32 14 56

L'établissement est géré par la ville de Metz.

L'autorisation d'ouverture de l'établissement est délivrée par le Président du Conseil Départemental de la Moselle. Elle mentionne les prestations proposées, les capacités d'accueil et l'âge des enfants accueillis, les conditions de fonctionnement, les effectifs ainsi que les qualifications du personnel.

La ville de Metz applique le barème établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

2. La structure

2.1 Présentation générale

Le Multi-Accueil est placé sous la direction d'une éducatrice de jeunes enfants en charge du projet. Il a pour objectif d'apporter une réponse aux familles qui ont des besoins d'accueil en horaires atypiques.

Par ailleurs, comme dans chaque équipement d'accueil du jeune enfant de la ville de Metz, une pondération prend en compte les familles monoparentales et garantit une mixité sociale.

2.2 Fonctionnement

→ Horaires

L'accueil est planifiable et réservable, du lundi à partir de 5h30 jusqu'au samedi matin 7h, à l'exception des jours fériés. Il est prévu une fermeture annuelle de quatre semaines (trois semaines en été et une semaine pendant les congés de fin d'année). L'accueil est réalisé sur la base de réservations horaires en tenant compte de la spécificité des besoins d'accueil des familles dont les horaires de travail sont irréguliers ou imprévisibles. Dans la mesure du possible, ces horaires devront être précisément indiqués. Dans le cas où les horaires d'accueil sont très flexibles, une base forfaitaire mensualisée peut être proposée à la famille, qui s'oblige toutefois à présenter par écrit, le planning d'accueil souhaité pour l'enfant, en respectant les termes du règlement de fonctionnement des EAJE.

En tout état de cause, afin de garantir la qualité d'accueil et de sommeil des enfants, aucune arrivée et aucun départ ne pourront intervenir entre 22h et 5h30 (cf règlement).

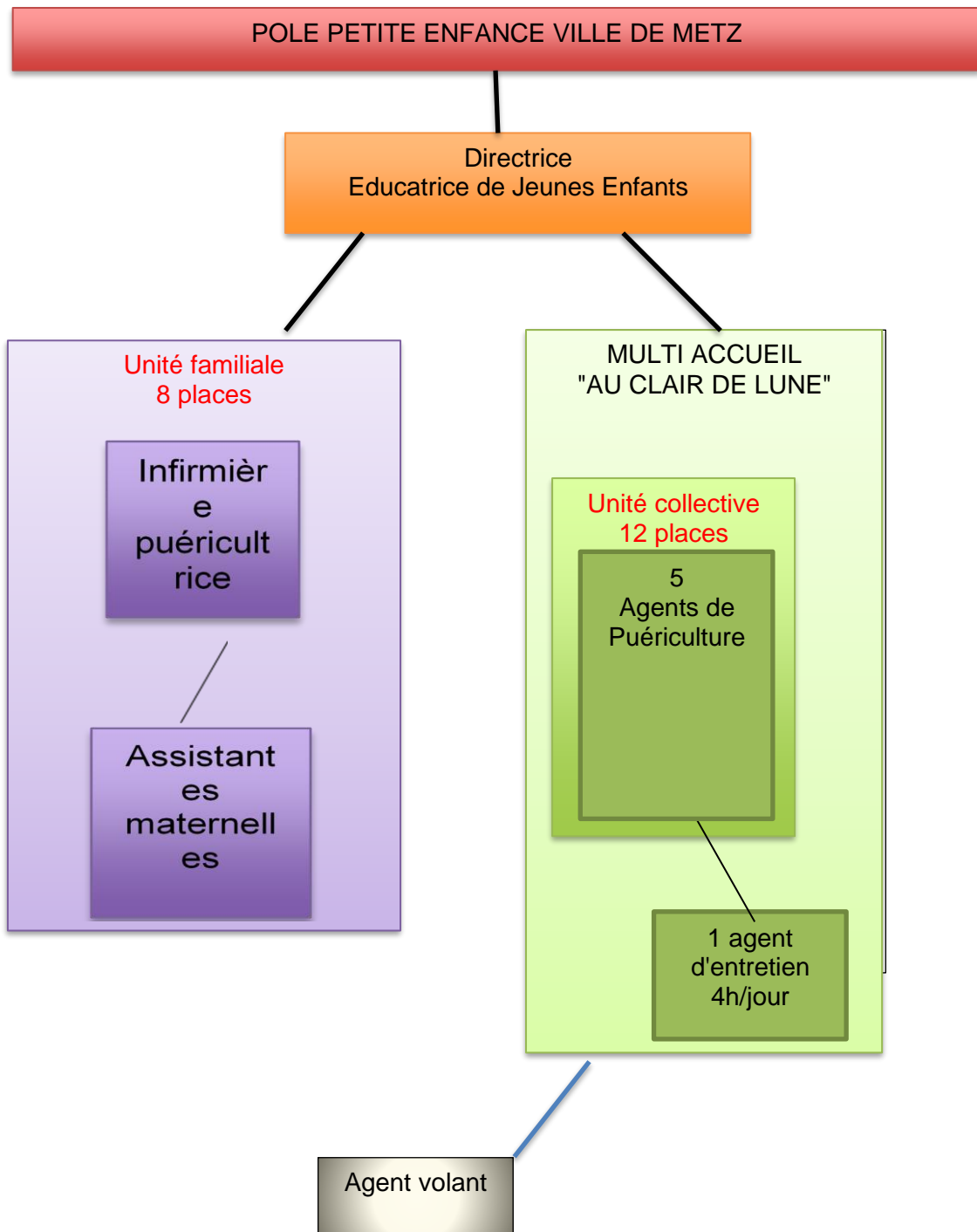
→ Conditions d'admission et tarifs

Les admissions sont prononcées, conformément au règlement d'attribution des places, sur décision de la commission et l'EAJE fonctionne conformément au règlement de fonctionnement.

→ Capacité d'accueil

Le Multi-Accueil propose une unité d'accueil collectif de douze places, sous la forme d'une Micro-Crèche et une unité d'accueil familial de huit places.

→ L'équipe



► **Les membres de l'équipe** possèdent un des diplômes ou qualifications requis pour travailler auprès d'enfants accueillis en EAJE. Au-delà de cette formation initiale

acquise, des plans de formation permettent d'assurer pour chacun une formation continue.

► **La participation de l'équipe** à la construction du projet d'établissement et à son évaluation régulière est garante de l'adhésion de chacune à ce projet. Il est prévu une journée pédagogique chaque année au cours de laquelle l'équipe mène une réflexion sur le projet pédagogique de la structure.

La directrice est déterminée et motivée pour cette démarche participative. Elle veille de plus à reconnaître la pertinence du travail des membres de l'équipe et ainsi valoriser leurs actes professionnels.

► **Le travail d'équipe** est organisé autour de fiches de poste, du règlement de fonctionnement, de protocoles dédiés aux actions encadrées par des réglementations ou des règles de bon sens.

Les protocoles participent à une politique forte en matière de prévention des risques. Au-delà de ces écrits, la mission, le rôle et la fonction de chacune doivent être clairs et explicites.

► **Les valeurs professionnelles de l'équipe :**

L'enfant est au centre des préoccupations professionnelles,

- Respect de l'autre et de ses différences,
- Tolérance, dans la limite des règles de vie en collectivité,
- Écoute, empathie,
- Disponibilité,
- Confiance,
- Savoir se remettre en question et accepter d'être remis en cause,
- Confidentialité et discrétion professionnelle,
- Ponctualité,
- Cohésion d'équipe,
- Responsabilité.

► **Composition**

Le personnel est nommé par le Maire. Il est soumis aux dispositions prévues dans le statut de la Fonction Publique Territoriale.

La directrice est titulaire d'un diplôme d'état d'éducatrice de jeunes enfants (EJE) et exerce la direction de l'établissement sous l'autorité du Directeur du Pôle Petite Enfance (direction du Développement Humain). Elle anime une équipe pluridisciplinaire composée :

- De cinq agents de puériculture,
- D'une infirmière puéricultrice, référente de l'Unité Familiale et qui assure une supervision paramédicale pour l'ensemble du multi accueil.
- D'un agent d'entretien,
- D'assistantes maternelles.

L'organigramme présente les différents professionnels participant à la vie quotidienne de la structure.

L'établissement peut recevoir, en qualité de stagiaires, les candidats aux diplômes comportant un programme relatif à la Petite Enfance ou à l'Enfance.

Un livret a été élaboré afin de faciliter l'accueil, le suivi et l'évaluation de chaque stagiaire. Celui-ci leur est donné dès leur arrivée, quelle que soit leur formation.

► **La communication avec l'équipe s'organise autour :**

- *De réunions d'échanges régulières et constructives,*
- *De documents de transmissions,*
- *De tableau d'affichage,*
- *D'écrits ponctuels,*
- *De la disponibilité de la directrice pour les membres de son équipe et de l'écoute l'expression de chacun d'eux.*

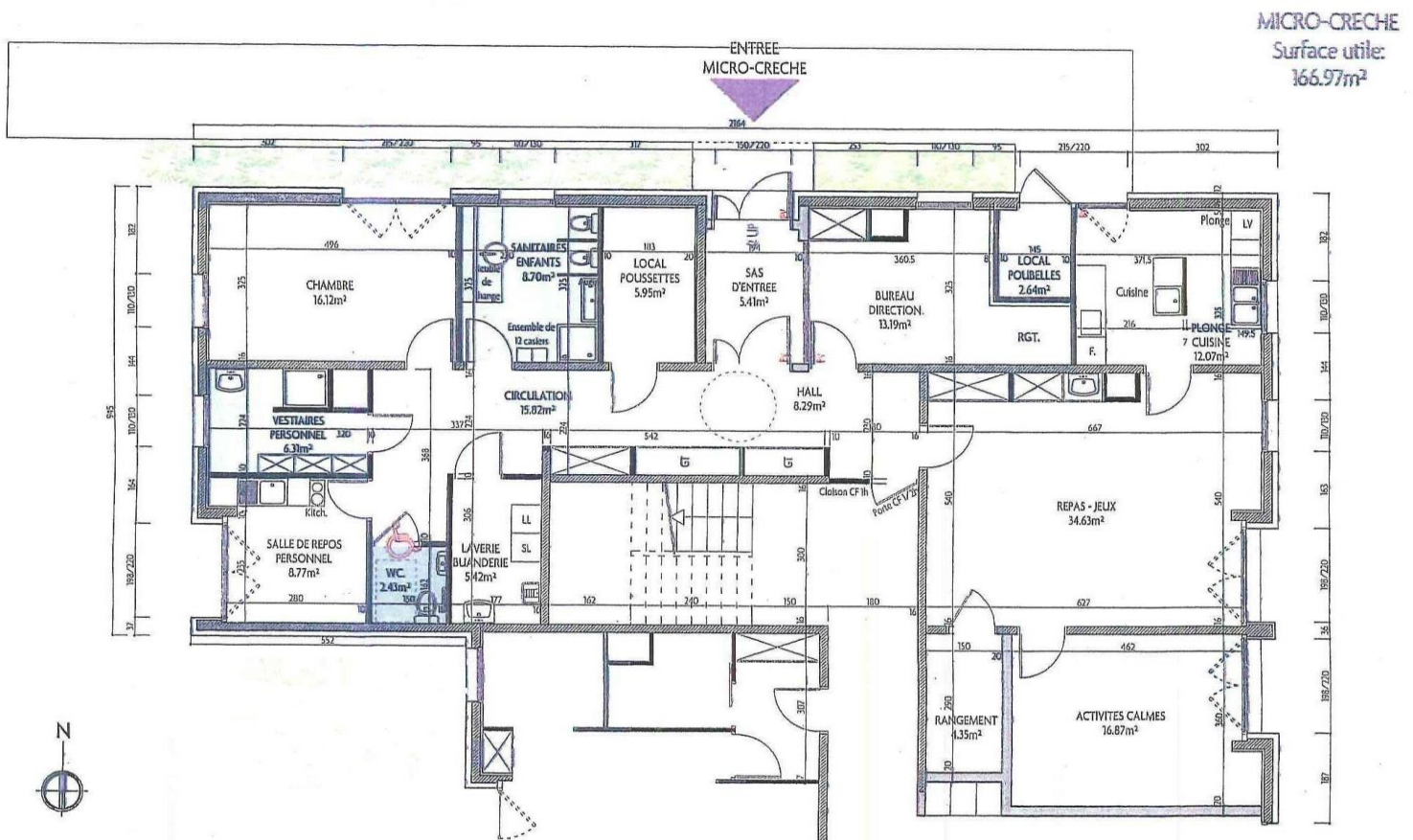
► **La délégation de responsabilité**

La délégation de responsabilité permet de partager les temps de disponibilité nécessaires :

- Période de familiarisation
- Accueil de l'enfant
- Activités et vie quotidienne

En cas d'absence de la directrice, la délégation de responsabilité est organisée suivant des procédures validées par le Directeur du Pôle Petite Enfance.

→ Les locaux



MICRO-CRECHE
Surface utile:
166.97m²

N°3302 - PC
Metz Habitat Territoire
1/75
20 Mars 2012

PLAN DE LA MICRO-CRECHE

REHABILITATION RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ET CREATION MICRO CRECHE - 4, Avenue de Lyon - 57000 METZ



ARCHITECTES
18 rue de la Jeune
57050 Longeville les Bains
TEL : 03 87 62 62 62
FAX : 03 87 62 62 62
www.bobolles.com

La structure se compose de :

- Un sas d'entrée donnant sur un couloir qui dessert les différentes pièces :

- Une pièce de vie principale de 35m² environ, servant de salle à manger et de jeux.

On y trouve ainsi des tables et des chaises adaptées aux enfants, mais aussi du mobilier et des tapis de jeux et du matériel de puériculture. Un miroir présent sur le mur permet à l'enfant d'explorer sa propre image. Une décoration ludique et colorée vient compléter ce cadre voulu gai et agréable.

- Une pièce cocooning de 17 m² jouxtant la pièce principale, permet le décroisement des enfants et de proposer des temps d'activités d'éveil. Elle se transforme aussi en espace Snoezelen où les enfants découvrent une bulle d'exploration sensorielle.
- Une chambre de 16 m² est équipée de lits « cabanes » : lits à barreaux en haut, lit bas en dessous et de couchettes.
- Des sanitaires enfants de 8,70 m² comprenant un grand plan de change, deux WC enfants, un lavabo-auge, des casiers et une douche.
- Des vestiaires des enfants,
- Une cuisine aménagée pour la remise en température selon la méthode HACCP. Elle comprend un accès extérieur réservé aux livraisons.
- Une laverie- lingerie. Avec un bloc sanitaire pour le personnel comprenant, un lave-mains et une douche.
- Un vestiaire pour le personnel équipé de casiers.
- Une salle de repos pour le personnel d'environ 9m², dédiée également à la prise des repas de l'équipe.
- Un WC prévoyant l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Un bureau de direction.
- Un local à poubelles indépendant, avec un accès par l'extérieur.
- Un jardin clôturé auquel on accède par un portail sécurisé (verrou à code)

Grâce à l'attention particulière portée à l'ensemble de ces pièces, l'enfant peut trouver réponse à tous ses besoins et peut ainsi, évoluer dans le confort, l'hygiène et la sécurité.

→ La communication

► *La communication interne en unité collective*

Sont utilisés :

- une fiche de présence quotidienne des enfants sur laquelle sont notées leurs heures d'arrivée et de départ. Elle permet de connaître rapidement le nombre d'enfants présents à tout moment,
- un livret individualisé pour chaque enfant consignés dans 2 classeurs (un pour les enfants en contrats et un pour les enfants présents occasionnellement)
- un tableau de suivi indiquant les introductions alimentaires et certaines habitudes des enfants (sucette, doudou,...),
- un trieur mural où sont rangées des notes spécifiques, à destination du personnel, concernant des cas particuliers (ex : régimes alimentaires, allergies,...),
- un cahier de transmissions journalier,

► *La communication interne en unité familiale*

En accueil familial, la communication avec les assistantes maternelles nécessite un dispositif particulier, puisqu'elles sont, par définition éloignées de leur encadrement. Elle se fait par téléphone chaque fois que cela est nécessaire, à l'occasion de la remise des fiches de présence, et bien entendu lors des visites à domicile.

La directrice effectue en effet un accompagnement spécifique de chaque assistante maternelle lors de visites effectuées à son domicile. Il en est de même pour la puéricultrice de l'Unité Familiale.

Ces visites sont effectuées régulièrement, de façon inopinée ou sur rendez-vous selon le cas. Elles font l'objet d'échanges et d'évaluations consignés.

Cette démarche est connue de toute assistante maternelle qui postule au sein de l'unité familiale, ainsi que tout parent qui choisit ce mode d'accueil.

La visite à domicile trouve sa signification dans l'écoute, l'échange, le conseil et permet :

- à l'assistante maternelle de se sentir soutenue et reconnue en tant que professionnelle de la petite enfance, de pouvoir échanger autour de l'enfant et sa famille.
- aux parents d'être rassurés quant à la qualité d'accueil de leur enfant,
- aux professionnels d'encadrement de répondre à leurs missions de soutien auprès des assistantes maternelles.

Dans certains cas, les professionnels sont amenés à rencontrer de façon plus fréquente les assistantes maternelles à leur domicile :

- lors de leur recrutement (période d'essai),
- lors d'un nouvel accueil,
- lorsqu'il existe un accueil avec un accompagnement particulier (maladie chronique, contexte familial spécifique...).

Dans d'autres circonstances, lors de visites spécifiques, les professionnels vont revoir, plus particulièrement, la sécurité, l'hygiène du cadre de vie ainsi que les pratiques professionnelles de l'assistant maternel :

- lors des bilans annuels relatifs à l'évaluation du contexte d'accueil, c'est l'occasion également d'étudier les changements ayant une incidence sur l'agrément (composition et organisation globale de la famille, souhait de l'assistant maternel de poursuivre son activité avec le nombre d'enfants qu'il définit, en lien avec son agrément...). Toutes ces données sont transmises au service de PMI dans le cadre d'un travail en partenariat,
- lors des bilans entraînant des modifications de l'agrément comme un déménagement ou toute autre situation qui engendre une nouvelle évaluation du cadre familial,
- lors des bilans liés au renouvellement de l'agrément des assistants maternels,
- lors de l'inventaire du matériel mis à leur disposition. Il se fait de façon annuelle et permet de répertorier le matériel en nombre. La vérification de son état, son adéquation avec l'âge de l'enfant, sa tenue et sa sécurité sont suivies de façon régulière. Il permet de prévoir son renouvellement éventuel.

Enfin les informations à destination du personnel, les informations transmises par la directrice, la Direction du Pôle Petite Enfance, la Mairie, l'Amicale du personnel municipal, etc. sont affichées consultables par l'ensemble du personnel.

► *La communication externe*

Elle a lieu:

- Avec la Direction du Pôle Petite Enfance : téléphone, rendez-vous, réunions, mails...
- Avec les familles : rendez-vous, échanges, écrits et courriers, communications téléphoniques...
- Avec les autres structures de la petite enfance : actions avec les Multi-Accueil, les ludothèques, les multiservices, les médiathèques, la piscine...
- Avec d'autres partenaires et des équipes pluridisciplinaires (PMI, organismes de tutelle, CAMSP, services de suivis d'enfants, écoles et instituts de formation...) et contribue à l'ouverture et à l'élargissement du champ professionnel.

Un tableau d'affichage permet d'informer les familles sur le fonctionnement de la structure : règlement de fonctionnement, menus hebdomadaires, plan d'évacuation, diverses plaquettes informatives sont à leur disposition ainsi qu'un espace qualité...

Le projet d'établissement est à la disposition de tous, parents, stagiaires, intervenants et professionnels.

II. PROJET SOCIAL

1. Identification des besoins

Le projet de développement durable du Pole Petite Enfance comprend 3 axes :

- le développement environnemental,
- l'équité sociale
- le développement économique durable.

Le projet social de Clair de Lune trouve toute sa place dans l'équité sociale.

Le quartier de Bellecroix compte 4% des habitants de Metz. Il est le quartier le plus petit de la ville.

Le nom du quartier vient de son emplacement sur la colline Belle Croix. Cette position géographique ainsi que les anciennes fortifications et les axes structurants qui bordent le quartier l'isole du reste de la ville.

Bellecroix est, dans sa partie ouest en particulier, un quartier d'habitat d'ensembles collectifs denses. Une grande partie du quartier est classée en Zone Urbaine Sensible appelé aussi Quartier Politique de la Ville.

C'est dans ce quartier que la part des familles monoparentales est la plus forte, ainsi que la proportion des jeunes de moins de 20 ans.

Avec 59% de ses résidences dans le locatif social, Bellecroix enregistre la plus forte proportion de tous les quartiers.

34% d'allocataires du Régime de Solidarité Active (RSA) est le plus fort des ratios calculés à l'échelle des quartiers. La part des allocataires CAF à bas revenus est également la plus forte parmi les différents quartiers de Metz. Pour l'ensemble de ces indicateurs sociaux et selon une enquête réalisée en 2013, Bellecroix est au-dessus de ce qui est recensé à l'échelle de la ville.

En matière d'équipement petite enfance, le quartier comprend :

- 2 écoles maternelles,
- 2 écoles élémentaires
- Une Halte-garderie La maison de Tom Pouce, gérée par le COGEHAM,
- Une bibliothèque,
- Un centre médico-social,
- un centre social KAIROS
- Une Micro-Crèche, La Parent'Aise, dédiée à l'accueil de situations d'urgence
- une Micro-Crèche Au Clair de Lune, ouverte 24h/24.

2. Réponse aux besoins

Face au marché de l'emploi qui exige toujours plus de disponibilités, les collectivités se doivent de proposer des solutions d'accueil adaptées aux besoins des parents les plus fragiles.

Consciente de l'enjeu que représentent, pour l'enfant et ses parents, les premières années de la vie, la Ville de Metz mène une politique active en faveur du développement des modes d'accueil de la Petite Enfance.

Le travail en horaires atypiques apparaît aujourd'hui comme une nouvelle réalité économique et sociale dont la ville souhaite tenir compte. Un besoin d'accueil spécifique se manifeste surtout lorsque les deux parents travaillent en même temps avec des horaires décalés. Il est encore renforcé dans le cas des familles vulnérables (monoparentales, précarisées par des problèmes de santé, absence de solidarité familiale...). La garde des enfants peut, également, être un frein pour accéder à l'emploi ou s'y maintenir.

En effet, ces conditions de travail désynchronisées soulèvent le problème de l'accès aux formules d'accueil petite enfance traditionnelles et ne simplifient pas la vie quotidienne des parents, obligés de s'adapter à des situations complexes par des ajustements et des arrangements de garde. L'offre publique d'accueil de la petite enfance est généralement basée sur des horaires d'ouverture et de fermeture correspondant à la « norme » du temps de travail (7h00 – 18h30 environ). Hors de ces plages d'ouverture, il est a priori très problématique de recourir à des solutions de garde formelles.

S'il convient de ne pas surestimer ces besoins d'accueil (les arrangements entre les parents ou le recours à la garde informelle par les grands parents permettent dans certains cas de maintenir les temps d'accueil dans les plages standards), la demande existe toutefois. Elle émane, d'une part, de familles monoparentales en cours de réinsertion professionnelle, et, d'autre part de familles dans lesquelles les deux parents travaillent en horaires décalés ou de nuit.

La ville de Metz a souhaité y apporter une réponse institutionnelle de qualité, en créant en 2010 dans une logique d'expérimentation et de déploiement modulaire, un dispositif d'accueil en horaires décalés et de nuit qui est à ce jour pérennisé.

3. Projet spécifique de la Micro-Crèche 24h/24

Au-delà du seul développement quantitatif des modes d'accueil, la ville de Metz et ses partenaires s'attachent à mettre en place un ensemble d'actions innovantes pour mieux répondre aux besoins des familles. L'accueil en horaires atypiques s'inscrit dans cette démarche, et ne peut à ce titre se contenter d'une action conforme à celle des équipements fonctionnant en horaires classiques. En effet, ce projet s'adresse à des parents qui peuvent être fragilisés (insertion professionnelle en cours, difficultés à concilier vie familiale et professionnelle), mais également à des enfants placés dans un contexte d'accueil inhabituel, pendant des temps et des soins traditionnellement réservés aux parents. Il est entendu par horaires atypiques, toutes les situations où des personnes sont amenées à travailler sur des périodes habituellement réservées au temps familial ou au repos : travail très tôt le matin (avant 7 heures), en soirée (après 19 heures).

La particularité de la Micro-Crèche, structure à dimension humaine, permet aux liens de se nouer rapidement avec les enfants et leur famille. Son cadre privilégié, familial et protecteur permet de proposer un accueil à la fois rassurant pour les enfants et pour leur famille en l'absence de relais de proximité.

Ce service apporte un soutien aux familles, un intermédiaire entre l'intimité familiale et le monde extérieur. Dans le contexte particulier des accueils en horaires décalés, l'enfant est invité à se séparer doucement de son, ses parent(s). Il favorise la confiance du parent qui se sent souvent remis en question dans sa culpabilité et éprouve ainsi le besoin d'être conforté. La Micro-Crèche constitue un lien qui aide l'enfant à grandir en l'invitant à expérimenter la vie en société dans un environnement protégé. Au sein d'un climat de sécurité et de bien-être, ce dernier évolue dans un lieu où il est porté par le regard de professionnels, chargés de veiller sur lui et sur ses relations avec le reste du groupe.

Le cas échéant, la relation de confiance établie avec les parents peut permettre de les orienter vers de partenaires associatifs ou institutionnels, dans le cadre d'un

soutien à la parentalité. Un partenariat avec l'ensemble des services médico-sociaux de proximité est de rigueur.

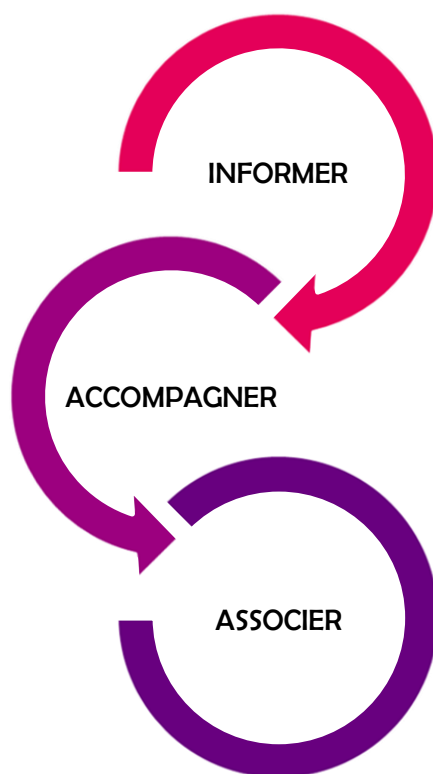
III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL

Le mot « projet » vient du latin « projectare » et signifie : « jeter en avant ».

Il est le fruit de la réflexion commune d'une équipe. Le travail d'équipe prend ici toute son importance car chacun doit se sentir porteur du projet et s'applique à réaliser ce qu'il prévoit.

Il est le reflet de notre capacité à agir ensemble, en mettant à profit les compétences de tous.

Nous nous engageons à poursuivre notre réflexion au quotidien pour que ce projet ne soit pas figé dans le temps mais au contraire évalué et réajusté.



1. Objectifs à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité

Pour bien grandir, les enfants doivent pouvoir évoluer auprès de parents sereins, qui auront bénéficié d'informations simples et accessibles sur l'ensemble des questions qui se posent à eux au moment de l'arrivée d'un enfant, et notamment au sujet de la structuration de l'offre d'accueil de la ville, des différents endroits où ils pourront trouver un accompagnement dans leurs nouvelles compétences parentales.

Reconnus comme premiers éducateurs de leur enfant, ils sont alors naturellement associés et consultés pour tout ce qui les concerne. La priorité étant de les informer d'une part, puis de les accompagner pour enfin les associer à la vie de leur enfant au sein de la structure.

A. INFORMER : Guider la recherche d'un mode d'accueil

Accueil régulier

Les familles accueillies au sein du Multi-Accueil ont préalablement fait une inscription auprès du Relais Petite Enfance qui met en regard offre et demande d'accueil.

La place octroyée à leur enfant résulte d'une part de leur demande, de leurs besoins en matière d'accueil et des disponibilités offertes par la structure d'autre part.

Des réservations horaires sont proposées pour les enfants de moins de 4 ans, par tranche d'une demi-heure. Dans le cadre des horaires variables, un forfait peut être proposé en fonction d'une estimation d'un volume horaire mensuel moyen. Pour les enfants porteurs de handicap, un accueil régulier est possible jusqu'à 6 ans.

Accueil occasionnel

L'enfant est accueilli ponctuellement à l'heure ou à la journée selon les disponibilités de la Micro-Crèche et selon les besoins exprimés par les familles. Cet accueil répond à une demande ponctuelle des familles. L'inscription s'effectue auprès de la directrice. L'admission est prononcée par la directrice, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Nous sommes à l'écoute de la demande des parents et nous les réorientons, si besoin, vers un accueil régulier.

Accueil en unité familiale

L'accueil chez un assistant maternel fait l'objet de la même règle que pour un accueil régulier.

Les enfants confiés le sont au regard de l'agrément de l'assistant maternel. Cet agrément est délivré par la PMI et détermine le nombre d'enfants par tranches d'âge qui peuvent être accueillis à domicile.

Les assistants maternels viennent en collectivité sur des temps de jeux et de groupe d'éveil où les enfants de l'unité familiale rencontrent ceux du collectif, mais aussi à l'occasion de la remise des fiches de présences, ou de façon informelle quand le besoin s'en fait sentir.

B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents

a. La première rencontre

Elle est réalisée en priorité par la Directrice.

Au cours de ce moment privilégié, il est important d'être disponible et à l'écoute de cette nouvelle famille.

Nous recevons les parents dans le bureau de la direction. Cette première prise de contact s'effectue après une prise de rendez-vous afin que la disponibilité de chacun soit effective. Cette rencontre a pour objectif de faire connaissance avec la famille, d'échanger à propos de l'enfant et de repérer, ainsi, ses particularités (allergie, problème de santé,), de cerner leurs attentes et de répondre à leurs questionnements. Il est important également d'être explicite concernant le règlement de fonctionnement et d'obtenir l'adhésion de la famille.

Nous les informons par ailleurs, de l'existence des ludothèques, lieux d'éveil et de loisirs animés par des professionnels de la petite enfance qui proposent aux enfants la découverte et l'expérimentation en dehors du contexte familial.

Nous leur présentons ainsi :

- L'organisation et le fonctionnement de la micro-crèche,
- le dossier administratif de l'enfant,
- le projet d'établissement,
- les 4 grands projets pédagogiques communs aux EAJE municipaux (projet d'éveil sonore et musical, projet langage, projet Développement Durable et projet transition vers l'école.)
- le livret d'accueil,
- le règlement de fonctionnement,
- le déroulement de la phase de familiarisation de l'enfant (modulable en fonction de la disponibilité de la famille).
- Les locaux en leur faisant visiter les espaces où évolueront leur enfant.

Dans le cadre d'un accueil familial, cette rencontre a lieu avant une visite de présentation au domicile de l'assistante maternelle.

La visite de présentation implique les parents, l'assistant maternel et une personne de l'encadrement de l'unité familiale. Ensemble ils abordent les habitudes de l'enfant, le contrat, la période de familiarisation, l'alimentation (régime ,allergie ...), les activités proposées, les sorties, le respect du règlement et des horaires, les venues à la crèche, les vacances, les absences de l'assistant maternel pour lesquelles les parents peuvent bénéficier d'un remplacement temporaire de leur enfant en collectivité si une solution personnelle est impossible. Enfin, l'assistant maternel fait visiter son domicile.

b. la deuxième étape

La seconde rencontre se déroule lors du premier jour de familiarisation de leur enfant dans la structure ou au domicile de l'assistant maternel. Il est prévu que le(s) parent(s) reste(nt) une heure en compagnie de leur enfant afin qu'ils se familiarisent ensemble avec ce nouveau milieu. En collectivité, un membre de l'équipe qui devient alors la « référente », se détache et se rend entièrement disponible pour présenter l'ensemble de l'équipe. Si la directrice ne l'a pas faite lors du premier RDV une visite

des locaux a lieu, elle échange de manière plus précise sur les habitudes de vie de l'enfant. La personne référente est attentive à repérer les besoins de l'enfant ainsi que les attentes de ses parents.

À domicile, l'assistante maternelle devient de fait, la référente.

Cette étape est cruciale pour gagner la confiance de la famille. En effet, des parents sereins sont des parents qui vont confier leur enfant de manière plus aisée, sans appréhension. C'est le gage d'un accueil réussi !

Mais, notre engagement auprès des parents ne s'arrête pas là, il se poursuit en leur laissant une place tout au long de l'accueil de leur enfant.

C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil

Les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de leur enfant et il est normal qu'ils soient consultés et associés pour tout ce qui le concerne.

Nous avons retenu 3 axes principaux : **dialogue, coéducation et participation.**

a) Dialogue

Au sein de l'établissement, professionnels et parents s'attachent à maintenir le dialogue, le bien-être de l'enfant étant un objectif commun.

- A l'arrivée et au départ de l'enfant un professionnel se détache du groupe afin d'effectuer un accueil individualisé, d'obtenir ou de transmettre des informations personnalisées en toute confidentialité. Ce temps essentiel de transmissions se déroule dans le couloir ou à la porte de la salle de vie. Il permet aux parents et à leur enfant de prendre le temps de se séparer et de se retrouver. Ces échanges favorisent la continuité des liens entre la vie à la maison et la journée dans la structure.

En unité familiale, l'assistant maternel accueille l'enfant et son parent dans son espace d'entrée. De la même façon, elle revoit avec lui, ce qui s'est passé pour l'enfant alors qu'ils étaient séparés. Cet échange peut se compléter, en journée, par l'envoi de messages ou de photos.

- L'ensemble de l'équipe/ l'assistant maternel (en unité familiale) reste disponible pour répondre aux questions des parents concernant leur enfant. Ils peuvent téléphoner à tout moment s'ils en éprouvent le besoin. Inversement, ils restent joignables à tout moment pour que nous puissions les avertir de tout problème (fièvre, incidents...)
- La directrice de l'établissement se rend accessible, de préférence sur rendez-vous pour rencontrer les parents au gré des besoins et des attentes réciproques.
- Un tableau d'affichage se trouvant dans le sas d'entrée est à disposition des parents. Il reprend l'ensemble des informations les concernant : les menus de la semaine, les informations périodiques, les informations concernant le fonctionnement du multi accueil, des affichettes d'éducation à la santé, de prévention, des informations concernant l'éveil de l'enfant, les sorties, les activités, les informations concernant le Conseil des Parents, le trombinoscope de l'équipe, ainsi que les actions en faveur du développement durable.
- Le projet éducatif commun à l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant de la ville prévoit une réunion de rentrée à l'intention des parents.

L'information et la communication édifient en ce sens une collaboration éducative étroite.

b) Coéducation

- Dans la limite de nos principes éducatifs, nous poursuivons ce qui est entrepris par les parents à la maison.

Ils sont ceux qui connaissent le mieux leur enfant. Le rôle des professionnels est de les accompagner dans leurs fonctions parentales sans les devancer.

Les parents restent à l'initiative de l'éducation à la propreté de leur enfant. À l'inverse, il nous est possible de le leur suggérer lorsque nous sentons que leur enfant est prêt pour cela.

- Les parents sont par ailleurs souvent demandeurs de conseils concernant l'éducation de leur enfant. Les professionnels ont un rôle de soutien à la parentalité. Ils sont attentifs à valoriser les parents afin de renforcer leur confiance en eux. Ils respectent leurs valeurs éducatives en veillant à ne pas les juger.
- Les parents ont une place prépondérante dans la vie de leur enfant au sein de la structure d'accueil. Ils sont les bienvenus s'ils souhaitent participer ou proposer une activité (musique, lecture, goûter d'anniversaire,) dans la mesure où leur projet est validé par la Directrice de la structure. Ils sont par ailleurs associés s'ils le souhaitent, lors de sorties pédagogiques. Ils s'engagent en retour à respecter la charte « de bonne conduite ».
- En accueil familial, les parents entrent dans la sphère privée de l'assistant maternel, donc leur participation est à l'appréciation de chacun, par rapport à ce qu'il accepte comme « intrusion » dans sa vie personnelle. Pour autant, au même titre que les parents de la collectivité, ils sont invités aux réunions, aux sorties organisées par le multi accueil, aux fêtes.

c) Participation

- En donnant leur avis sur le fonctionnement et sur les projets éducatifs des établissements, les parents sont acteurs d'une démarche participative qui enrichit le projet messin pour la petite enfance. Pour ce faire, un conseil des parents a été constitué. Instance consultative composée de parents, de professionnels et de représentants de l'accueil de la petite enfance de Metz,

ce conseil offre aux parents un espace d'expression au sein de la structure qui accueille leur enfant.

Un parent représente la structure, sur la base du volontariat et ce pour une durée maximale de deux ans. Il se fait le porte-parole des autres parents.

Un espace qualité est à disposition de l'ensemble des parents afin de communiquer leurs réclamations, d'y déposer des suggestions mais aussi d'exprimer leur satisfaction. Elle est relevée une fois par mois et les bulletins sont traités soit par la directrice de "Au Clair de lune" si elle est en capacité de le faire, soit par la directrice du Pôle Petite Enfance si cette réponse n'est pas traitable en direct.

- Des réunions sont proposées tout au long de l'année.

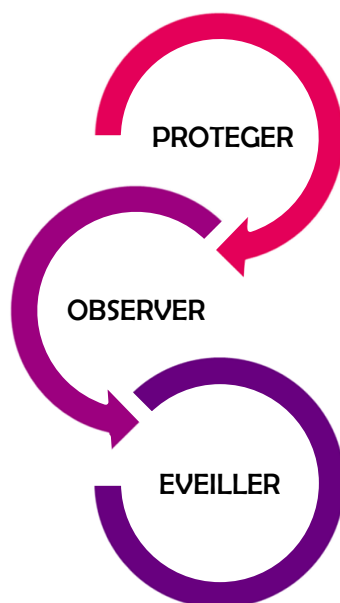
Une réunion de rentrée où la directrice aborde et reprecise des points de règlement et administratif, un temps de présentation de journée et des projets qui rythmeront l'année, un temps d'échange convivial autour d'une boisson.

Des rencontres thématiques autour de sujets tel que l'alimentation, le sommeil, les gestes de premier secours, la pose des limites, l'épuisement parental...sont organisées en soirée. Chaque parent est libre de s'y inscrire.

Des temps "apéro parents" permettent de parler de l'enfant, de sa famille, des préoccupations parentales de façon plus détendue, moins sacralisée que si cet échange avait lieu dans le bureau de direction.

Si ces objectifs ont pour finalité d'apporter confiance et sérénité aux parents, l'action quotidienne des professionnels de l'enfance vise bien entendu à permettre aux enfants d'être épanouis.

2. Objectifs à l'attention des enfants



A. *PROTEGER* : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé

a. Environnement sécurisé

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux EAJE

- Définit le régime d'ouverture et de contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance, la qualité d'accueil proposée, le projet d'établissement et le taux d'encadrement. Le taux d'encadrement retenu pour les établissements de la ville de Metz est un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour 8 enfants qui marchent. Ce décret est complété par l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences en matière de locaux.

- Les professionnels sont des personnes ressources. Ils s'attachent à transmettre un savoir, un savoir-faire, un savoir-être.

Les rôles et les fonctions de chaque professionnel sont présentés dans les fiches de poste communes à tous les équipements d'accueil du jeune enfant de la ville de Metz. L'ensemble du personnel bénéficie d'actions de formation. Celles-ci sont proposées et organisées par le Centre National de Formation Professionnelle Territoriale (le CNFPT) et par les Ressources Humaines de la ville de Metz.

Chaque année, il est prévu également une journée pédagogique annuelle au cours de laquelle toute l'équipe mène une réflexion autour du projet pédagogique de la structure.

- La directrice est garante de l'environnement sécurisant dans lequel les enfants évoluent.

L'ensemble des locaux répond aux normes en vigueur.

En cas de détérioration de tout matériel constatée par l'un des membres de l'équipe, un mail de demande de travaux est envoyé à la cellule de gestion et les agents des Services Techniques interviennent dans les meilleurs délais pour procéder aux réparations.

Au niveau de la cuisine relais et de la blanchisserie, plusieurs documents sont mis à disposition des agents : tableaux de réglementation concernant la méthode HACCP (système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité alimentaire) et RABC (démarche qualité destinée aux blanchisseries qui limite les contaminations microbiennes).

Des protocoles concernant l'hygiène alimentaire, l'hygiène des locaux et du personnel ainsi que des procédures d'urgences sont référencés et à disposition de l'équipe. Le nettoyage vapeur ou à l'eau ozonée est généralisé en collectivité.

- Au domicile des assistants maternels, les conditions de sécurité mises en place sont reprises dans un document émanant de la Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de leur agrément. Nous les encourageons à utiliser des produits ménagers naturels tels que le vinaigre blanc, le savon noir.
- Les jeux et jouets sont homologués selon les normes européennes et adaptés aux enfants de moins de trois ans. Ils sont régulièrement triés et jetés avant de devenir potentiellement dangereux pour l'enfant. Ils sont en matières nobles le plus souvent possible (bois, tissus, normés éco label...)
- Les couches utilisées en collectivité et en accueil familial sont une gamme écologique
- Une attention particulière est apportée à la vaisselle utilisée afin de lutter au maximum contre les perturbateurs endocriniens. Au fur et à mesure la vaisselle en plastique ou en mélaminé est remplacée par de la vaisselle inox ou en verre trempé.
- Au sein d'une Micro-Crèche, un maximum de 12 enfants peuvent être accueillis simultanément (selon la législation en vigueur, une tolérance d'un dépassement de 15% est permis, ce qui porte à 14 le nombre potentiel d'enfants accueillis). Un professionnel peut avoir seul en charge un groupe de trois enfants. Dès lors que quatre enfants ou plus sont présents, un deuxième professionnel doit intervenir. Cette réglementation du taux d'encadrement ne déroge pas par ailleurs à la règle d'un professionnel pour six enfants.
A titre exceptionnel, dans certaines situations particulières, nous pouvons procéder au regroupement des enfants avec ceux de la Micro-Crèche " La Parent' Aise", au sein de l'une ou l'autre des deux structures.
Pour les sorties à l'extérieur, l'encadrement des enfants est d'un adulte pour deux enfants.

- La Directrice veille à l'application des instructions générales de sécurité par l'ensemble du personnel, notamment des « Consignes Incendie » et au bon fonctionnement des différentes installations. Deux exercices d'évacuation incendie sont organisés chaque année, ce qui permet au personnel d'intégrer la conduite à tenir en cas d'urgence. Les professionnels sont formés à la manipulation des extincteurs. L'ensemble des installations (système électrique, centrale à incendie, extincteurs,) est par ailleurs vérifié annuellement par des instances compétentes et mentionné dans un registre de sécurité.
Des consignes de confinement et de mise à l'abris en cas d'attaque terroriste complètent ces dispositifs de sécurité.

b. Repères

En plus d'un cadre sécurisé, la Micro-Crèche offre un espace de vie douillet et contenant pour l'enfant. Ce qui lui permet de se familiariser rapidement avec son nouvel environnement. Quel que soit leur âge, les enfants sont accueillis au sein d'un même groupe. Mais pour parvenir à grandir et devenir autonome, l'enfant a aussi besoin de sécurité affective. Celle-ci étant fragilisée lorsqu'il est séparé de son milieu familial.

Pour lui permettre de retrouver une certaine sérénité afin de se construire et de s'épanouir au sein de la structure, les professionnels se doivent de lui offrir : repères, confiance, disponibilité, et limites.

- Les professionnels s'attachent à donner des repères

Temporels : le "bonjour" de l'arrivée, le "au revoir" du départ, l'apprentissage des rythmes horaires, la préparation de l'enfant au retour de ses parents ou à leur retard éventuel, ...

Spatiaux : L'accès aux différentes pièces de vie est règlementé par le professionnel. Au sein d'un même espace, l'enfant évolue librement sous le regard bienveillant de l'adulte. Bien que restant ouvertes, certaines pièces lui sont interdites, telles que le

couloir, bureau et la cuisine. L'enfant intègre ainsi les limites spatiales à ne pas dépasser.

Le couloir peut être utilisé ponctuellement pour des activités motrices accompagnées d'un professionnel.

Un casier personnel dans la salle de changes ainsi qu'un porte-manteau dans le vestiaire sont attribués à chaque enfant, ...

La salle de cocooning permet de décloisonner le groupe en proposant des espaces distincts selon les activités du jour et des enfants présents.

Matériels : un accès permanent à son doudou et une libre demande de sa sucette.

Humains : chaque jour, l'enfant a un professionnel référent. Lorsqu'il n'est pas disponible, celui-ci favorise une continuité de présence des personnes.

Nous verbalisons à l'enfant les changements de poste des membres de l'équipe.

Exemple d'une journée type en collectivité :

Ce déroulement donne une idée mais n'est pas scrupuleusement suivi. Chaque groupe d'enfants implique une dynamique différente, les professionnelles s'adapteront à ce qu'elles observent mais aussi à ce que les enfants peuvent demander.

- 5h30 : Ouverture de la structure et accueil des premiers enfants, avec jeux libres dans la salle de vie ou coucher en fonction des enfants
- 6h: relève de la personne qui a travaillé de nuit avec un temps de transmissions entre les professionnelles
- 7h à 8h: Petit-déjeuner des enfants arrivés avant 7h ou se réveillant de la nuit.
- 7h30-8h : Change et habillage des enfants, coucher si besoin.
- 8h-9h45 : Jeux libres
- 9h45 -10h : collation (eau, lait, jus de fruits)
- 10h 11h15 : Activité d'éveil en fonction de l'âge des enfants ou sorties

- 11h15 à 11h30 : Moment chants et/ou histoires, temps calme, suivi du lavage des mains avant l'installation pour le déjeuner
- 11h30 : repas des enfants, ceux qui dorment prennent le repas à leur réveil.
- 12h : Temps calme avant la sieste (livres, histoires,..), déshabillage des plus grands en favorisant l'autonomie. Chacun dispose d'une barquette personnalisée
- 12h30-15h30 : Sieste avec lever échelonné, changes et habillage et jeux libres.
- 15h30 : Goûter des enfants réveillés. Les goûters s'échelonnent au rythme des levers.
- 16h 17h : Jeux libres, sieste si besoin pour les enfants présents en soirée, change pour ceux qui en ont besoin, petites activités...
- 19h15 : Dîner
- 19h30/ 19h45: débarbouillage, lavage des dents puis jeux calmes ou histoires
- 20h à 21h : Coucher des enfants présents la nuit selon leur rituel d'endormissement.
- 22h : arrivée de la personne de nuit qui reste éveillée, disponible pour les enfants qui en présenteraient le besoin.

Au vu de la spécificité de la structure et de l'imprévisibilité des plannings, il y des arrivées et des départs échelonnés tout au long de la journée. Cela modifie sans cesse la dynamique du groupe et peut impacter sur le déroulement de la journée. S'il n'y a pas d'accueil de nuit, la structure ferme au plus tard à 22h.

En unité familiale la journée peut être différente chaque jour ; elle dépend de l'organisation des assistants maternels, des heures d'arrivée et de départ des enfants accueillis, de la météo, des impératifs familiaux, des activités proposées ou non par la crèche, les ludothèques, par les visites à domicile imprévisibles de l'infirmière puéricultrice ou de l'éducatrice de jeunes enfants. Tout comme en

collectivité, le rythme de chacun est respecté tout comme ses besoins d'éveil.

➤ Les professionnels instaurent une relation de confiance

Cette relation est primordiale pour sécuriser l'enfant. Pour cela, il est nécessaire de garantir à l'enfant la qualité de présence des professionnelles, leur disponibilité, leur bienveillance et leur sincérité.

➤ Les professionnels favorisent l'autonomie de l'enfant

- **Dans l'activité** : le libre choix de l'enfant.

- **Dans les soins de son corps** : à chaque instant, l'adulte explique à l'enfant ce qui va se passer et il le sollicite dans sa participation.

- **Dans la relation avec les autres** : lorsqu'un enfant entre en conflit avec un autre, il s'agit de ne pas intervenir tout de suite si leur sécurité n'est pas menacée, afin qu'ils apprennent à gérer seuls leurs différends sous le regard de l'adulte.

➤ Les professionnels favorisent la socialisation en aidant l'enfant à intégrer les règles et les limites :

- **Le respect** : L'enfant se construit dans la relation à l'autre. Elle doit être respectueuse de sa personnalité, de son désir et satisfaire ses besoins :

- de communiquer,
- d'être écouté,
- d'avoir des contacts corporels,
- de participer à la vie d'un groupe,
- de trouver sa place dans ce groupe et de pouvoir l'occuper,
- d'être reconnu dans son individualité.

-**Les limites** : Les choix de l'enfant doivent être respectés dans la limite des règles de la vie en collectivité. Ces limites sont constructives, elles participent au processus du développement de sa personnalité et l'encouragent dans sa socialisation.

L'ensemble de ces repères constitue la journée d'accueil de l'enfant, journée qui se veut structurante tout en respectant les besoins individuels de chacun.

c. Santé

➤ Le suivi médical des enfants

La puéricultrice sous l'autorité de la Directrice et avec la collaboration de l'ensemble de l'équipe assure ce suivi en :

- veillant à la mise à jour des vaccinations des enfants,
- favorisant une bonne santé des enfants accueillis,
- validant les traitements selon les prescriptions médicales afin que l'équipe puisse administrer les médicaments. En unité familiale, l'assistant maternel se doit de contacter le Multi-Accueil pour signaler tout problème paramédical (fièvre, traitement médicamenteux, douleur,...) et avant d'administrer un traitement
- proposant aux familles un temps d'échange avec le pédiatre lorsqu'une situation particulière se présente avec leur enfant.
- Le pédiatre référent santé et accueil inclusif de la crèche donne son avis lors de l'admission des enfants présentant une maladie chronique, un handicap ou toute affection nécessitant une attention particulière, après examen médical, en présence des parents. Il participe à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé en cas de besoin.

« Le Projet d'accueil individualisé finalise une démarche d'accueil concertée, résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Sans se substituer à la responsabilité des familles, il organise, à la demande des parents et dans le respect des compétences de chacun, compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de sa vie quotidienne dans la collectivité, et les conditions d'intervention des partenaires ».

➤ Les protocoles médicaux

Ils sont élaborés par le médecin référent santé et accueil inclusif du service petite enfance et remis à jour régulièrement.

Ils comprennent les protocoles concernant les prescriptions médicamenteuses (traitement antipyrétique, les traitements ponctuels), les protocoles de soins, les mesures à prendre en cas d'urgence, les évictions, et les mesures préventives d'hygiène générales, ainsi que celles à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

Ils sont rassemblés dans un document unique. La Directrice s'assure de leur prise en compte par l'équipe et de leur mise en application.

➤ Les actions de prévention

Elles s'articulent autour de plusieurs axes.

- une formation aux premiers secours est organisée tous les 2 ans auprès de l'ensemble du personnel.
- des animations auprès des parents et/ou du personnel sont proposées. Elles vont permettre de sensibiliser ces différents publics grâce à de la documentation, des affichages spécifiques, par le biais d'interventions proposées par le pédiatre ou des intervenants extérieurs (sommeil, hygiène, alimentation, prise en charge spécifique d'un enfant, développement du langage, danger des écrans, initiation aux gestes des premiers secours...).

Les chargées Parentalité et Prévention Précoce assurent en collaboration avec la directrice, des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé auprès des familles et du personnel participant à l'accueil des enfants.

➤ Une alimentation adaptée et équilibrée

Une société prestataire de service élabore les repas à destination des enfants accueillis au sein des différents équipements d'accueil du jeune enfant de la ville. Les

repas sont confectionnés à la cuisine centrale de la ville de Metz et acheminés vers la structure en liaison froide.

Toutes les 6 semaines, la Coordinatrice Petite Enfance, le pédiatre de crèche et la représentante d'une crèche (si possible) procèdent à la validation des menus établis par la diététicienne de la société prestataire.

Ces menus répondent à des exigences d'apport énergétique et nutritionnel en rapport avec l'âge des enfants et ils respectent les règles de l'équilibre alimentaire en vigueur. (Le grammage des portions est fixé par la recommandation relative à la nutrition du 4 mai 2007 du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) n° J5-07). Les aliments locaux sont proposés à 50% et bio à 20%.

Voici les 3 types de repas proposés :

- Repas bébés pour les enfants de 4 à 12 mois livrés mixés,
- Repas bébés pour les enfants de 12 à 18 mois livrés en morceaux,
- Repas grands pour les enfants de 18 mois à 3 ans livrés en morceaux,

A domicile, les assistants maternels confectionnent eux-mêmes les repas des enfants. Des petits pots restent proposés avant 6 mois sur demande des parents. Ils veillent à l'équilibre alimentaire et peuvent être conseillés par l'équipe d'encadrement s'ils le demandent.

L'assistant maternel respectera autant que faire se peut les demandes des familles dans les habitudes alimentaires et les régimes souhaités mais ils ne sont pas tenus de préparer des repas exclusivement bio ni halal ou casher.

➤ L'accueil des enfants porteurs de handicap ou/et de maladies chroniques

« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des Enfants qui, leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie de familiale. »

Dans ce cadre, les établissements messins sont en mesure d'accueillir les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique et, pour ce faire, proposent aux parents la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I) en concertation avec le médecin de crèche.

B. OBSERVER : Être attentif à chaque enfant

a) Une observation personnalisée

Lorsqu'un enfant arrive en structure, il possède déjà des habitudes, des compétences qu'il faut connaître pour mieux le comprendre et l'accompagner dans son évolution.

L'observation personnalisée de l'enfant permet ainsi de connaître son stade de développement, ses centres d'intérêt, ce qui lui provoque de la frustration, ce qui engendre des pleurs et ce qui lui procure du plaisir et d'adapter de façon permanente les actions éducatives. Elle permet un accompagnement au quotidien favorisant son développement, son éveil. Elle permet aussi d'organiser les changements qui lui seront bénéfiques. Les professionnels ajustent leur comportement, leurs propositions éducatives afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Ainsi, observer, c'est « accompagner l'enfant tout au long de sa journée dans la structure en assurant une continuité des soins par un professionnel référent ».

➤ Le professionnel référent

Il est celui qui en général va accueillir l'enfant et son parent à leur arrivée et qui va lui porter une attention plus particulière tout au long de la journée. C'est aussi celui qui va le prendre en priorité en charge au cours de cette même journée. Cette fonction a plusieurs objectifs :

- favoriser la sécurité affective des enfants accueillis : permettre une continuité de soins, leur donner des repères plus stables (ne pas multiplier le nombre de professionnels intervenant auprès d'un enfant),

- assurer une présence attentive auprès de chaque enfant et une équité dans la prise en charge (tendance à privilégier la prise en charge des enfants qui pleurent beaucoup ou sollicitent davantage l'adulte parfois au détriment des autres enfants),
- permettre une observation plus fine et une meilleure connaissance de chaque enfant et ainsi mettre en place des activités d'éveil adaptées aux besoins de chacun,
- assurer des transmissions plus personnalisées aux parents,
- favoriser le lien de confiance parent/référent engageant un climat serein et communicant,
- valoriser le travail des professionnels, permettre à chacun de s'impliquer différemment dans le travail,
- favoriser la communication au sein de l'équipe afin de créer une dynamique entre professionnels.

➤ **La Bienveillance**

L'enfant fait partie d'une cellule familiale. Qu'elle soit traditionnelle, monoparentale, ou homoparentale, il a le droit aux mêmes traitements que ses pairs. Ce qui est dit autour de sa famille doit être neutre de tout jugement. De même, chaque culture, ou ethnie doit être accueillie de façon égalitaire et respectée dans ses choix, dans la mesure où cela cadre avec le règlement de fonctionnement.

Le professionnel référent s'attache à identifier les besoins de l'enfant pour y répondre d'une manière appropriée et individualisée. L'ensemble de ces observations sont notifiées dans le livret individuel de l'enfant.

b) **Le livret individuel de l'enfant**

Le livret individuel est un outil pour les professionnels qui permet l'accompagnement individualisé de l'enfant.

Il permet le recueil des habitudes de vie de l'enfant, de ses particularités, ainsi que le déroulement de sa journée.

Les professionnels y consignent les informations données par la famille à son arrivée. Il est le moyen de consigner objectivement l'observation faite par le professionnel référent et permet de :

- se rendre compte de l'évolution de l'enfant,
- de dépister d'éventuels troubles,
- transmettre aux parents des informations précises et personnalisées concernant leur enfant,
- servir de support d'échanges entre l'équipe de l'unité familiale et les assistants maternels.

Le livret de l'enfant reste la possession de la structure et n'est pas remis aux parents. Il permet le lien entre les professionnels qui se succèdent auprès de chacun.

C. EVEILLER : Contribuer au Bien-être et à l'éveil de l'enfant

Chaque enfant est une personne à part entière, qui doit être respectée pour ce qu'elle est. Sa personnalité, son comportement s'expliquent notamment par son histoire familiale et personnelle. Chaque professionnel doit savoir accepter son tempérament, tel qu'il est afin de l'aider à s'insérer en douceur dans l'environnement social.

L'accompagnement professionnel est un carrefour entre autonomie et liberté d'une part, et soutien et encadrement d'autre part. Il pose un cadre réfléchi, sécurisant avec le souci de l'environnement et des personnes.

L'enfant, accueilli dans son individualité, va développer toutes ses potentialités par le jeu et progressivement apprendre les règles sociales.

Le professionnel s'attache à poser un regard bienveillant sur l'enfant, à l'accompagner dans ses différents apprentissages tout en le laissant expérimenter par lui-même, et à le valoriser pour favoriser l'estime de soi.

a. L'arrivée de l'enfant

L'enfant arrive dans la structure ou chez l'assistant maternel avec un bagage émotionnel, un vécu, une histoire, des habitudes de vie qui lui sont propres. Il découvre un environnement : des lieux, des bruits, des odeurs, des personnes avec lesquels il doit se familiariser. Cette étape, durant laquelle l'enfant doit pouvoir s'appuyer sur la présence de ses parents, mérite une attention particulière pour que la transition se fasse en douceur au cours d'une période dite « familiarisation ». Cette période de familiarisation est programmée avec les parents et la séparation se fait progressivement sur une à deux semaines. Elle peut être prolongée si nécessaire et si les familles ont la possibilité de le faire. Les premiers jours, les temps de présence sont courts et augmentent graduellement, pour inclure ensuite les étapes du repas et de la sieste.

Elle peut être réajustée à tout moment en concertation avec les parents en fonction de la réactivité de l'enfant.

Le professionnel référent de l'enfant reste le même dans la mesure du possible pendant toute cette période. Tout en restant à proximité, il l'encourage à aller vers les autres professionnels.

Le professionnel référent reste aussi l'interlocuteur privilégié des parents afin d'instaurer le climat de confiance nécessaire pour un accueil réussi.

Dans un contexte d'urgence, il peut arriver qu'un enfant soit accueilli du jour au lendemain sans adaptation préalable. Nous incitons alors les parents à rester avec leur enfant la première demi-heure au moins pour rassurer leur enfant et pour transmettre au professionnel référent ses habitudes de vie.

La fonction de professionnel référent prend ici toute son importance de par l'attention particulière qu'il va porter à l'enfant et la disponibilité qu'il va lui offrir. Son rôle étant de sécuriser l'enfant en répondant à ses besoins, en favorisant la proximité et le portage si nécessaire. Il évite de se mettre dans l'opposition avec l'enfant en restant garant de sa sécurité physique. Il est plus tolérant avec lui pour lui laisser le temps d'appivoiser son nouvel environnement.

b. L'enfant et son bien être au quotidien

Les professionnels s'attachent à maintenir continuellement un milieu propice à son épanouissement. Tout au long de l'accueil, le professionnel référent est attentif aux besoins de l'enfant et lui assure un environnement stable, fiable et prévisible. Toute l'équipe se montre bienveillante dans les gestes et les paroles, respecte l'enfant et le valorise dans ses actes et compétences.

Le bien-être de l'enfant est subordonné à la satisfaction de ses besoins physiques et psychiques :

- **Le repas** : La prise des repas s'organise en fonction de l'âge des enfants, de leurs besoins et de leurs habitudes de vie pour que ce moment de vie en collectivité soit convivial et propice aux échanges.
En collectivité, un professionnel se détache en cuisine pour préparer les assiettes et assurer leur réchauffage au four à micro-ondes.

- Des bébés :

Les repas sont donnés de manière individuelle, dans le respect du rythme de chacun.

Les biberons, tétines et laits (hors régime particulier) sont fournis par la structure d'accueil. En accueil familial, les parents fournissent les biberons.

Le professionnel qui donne un biberon s'installe confortablement de manière à lui être le plus disponible possible.

La diversification alimentaire est toujours à l'initiative des parents. L'introduction progressive de chaque catégorie d'aliments, puis des morceaux est faite en premier lieu par la famille. Un tableau mis à jour régulièrement récapitule les aliments autorisés pour chaque enfant.

Dès lors que l'enfant mange à la cuillère, il est installé soit dans un transat, soit dans une chaise haute, soit à table lorsque celui-ci grandit et qu'il est capable de se tenir assis.

Un enfant peut bénéficier du lait maternel. Les conditions de réception, de stockage et de remise en température sont précisées dans une procédure particulière.

- Des enfants plus grands :

Progressivement, ils font l'apprentissage des rythmes quotidiens.

L'enfant est accueilli à partir de 5h30. S'il arrive avant 7h, il a la possibilité de prendre son petit-déjeuner dans la structure.

Le déjeuner est servi vers 11h30, le goûter vers 15h30 et enfin le dîner à 19h15.

Une attention particulière est portée à la présentation des assiettes et des plats. Les composantes du repas sont proposées aux plus grands sur un plateau compartimenté. Les saveurs, textures et senteurs de chaque aliment sont valorisées pour mettre l'enfant en appétit et l'inviter à goûter, sans jamais le forcer. Il peut donc manger les aliments dans l'ordre qu'il veut.

Les enfants sont assis ensemble autour d'une table et apprennent à manger seuls sous le regard bienveillant de l'adulte.

Le professionnel veille à la bonne installation de chacun et s'assied à table avec eux. Dans la mesure du possible, l'adulte reste le même du début à la fin du repas. Il nomme et présente les aliments. Il fait preuve d'intelligence dans le « faire finir » et le « resservir ». Il est important de bien formuler les règles (ne pas prendre l'assiette du voisin, attendre son tour, ne pas parler la bouche pleine, goûter chaque aliment proposé, ...). Les enfants sont sensibilisés au respect de la nourriture, de leurs camarades, ainsi qu'aux règles de politesse. Ils font l'apprentissage de la socialisation.

L'objectif étant de les rendre autonomes et participatifs et pour ce faire :

- Les enfants sont encouragés à utiliser leur cuillère mais nous ne les empêchons pas d'utiliser leurs doigts pour manger, au moins au début de l'apprentissage. Une double-cuillère peut être employée pour favoriser cet apprentissage.
- Les enfants qui le peuvent sont invités à essayer de retirer seuls leurs bavoirs et à se « débarbouiller » le visage et les mains à l'aide d'un gant de toilette.
- Les enfants sont invités également à éponger lorsqu'il leur arrive de renverser leur verre d'eau. Cela permet de dédramatiser l'incident et de les responsabiliser.
- Le plus souvent possible, les enfants peuvent aider à débarrasser leur assiette, ou à distribuer les verres, cuillères.

L'eau est la seule boisson servie à table aux repas de midi et du soir. La soif ne pouvant être verbalisée par tous les enfants, il est important de leur proposer régulièrement à boire (et davantage encore en cas de forte chaleur). L'eau est par ailleurs à la libre demande des plus grands.

Les jus de fruits et le lait sont réservés à la collation du matin ou au goûter de l'après-midi.

- **Le sommeil** : fonction vitale chez l'être humain, le sommeil varie selon l'âge, la constitution et la nature des activités de chacun. Il aide à la réparation des dommages physiques et psychologiques, et contribue à la maturation des fonctions cérébrales. Les besoins en sommeil changent donc d'un enfant à l'autre, d'où l'importance d'organiser les périodes de sommeil en fonction des rythmes individuels.

- Les professionnels doivent repérer les signes de fatigue chez l'enfant :

- En faisant preuve d'une observation attentive de son comportement,
- En ayant une bonne connaissance de l'enfant,
- En s'aidant des informations recueillies auprès des parents.

- Les professionnels doivent offrir des repères stables à l'enfant :

- En veillant à le coucher dans le même lit, avec doudou et/ou sucette si besoin,
- En respectant les rituels d'endormissement de chacun (musique, portage, histoire,...)
- En apprenant progressivement à l'enfant à s'endormir seul dans son lit,
- En privilégiant le lever de l'enfant par le professionnel référent quand cela est possible ou par un autre professionnel qui a déjà été à son contact avant le coucher.

- Les professionnels veillent au confort de l'enfant :

- En adaptant sa tenue vestimentaire afin qu'il soit à l'aise (turbulettes et couettes sont à disposition en fonction des besoins),
- En s'assurant d'une température adéquate dans la pièce, entre 18 et 20°C
- En veillant à un environnement calme et reposant (bruit, luminosité,...).

-Les professionnels veillent à la sécurité de l'enfant :

- Choix du lit adapté en fonction de l'âge des enfants (lits à barreaux pour les bébés, lits bas pour les plus grands),
- Barrières des lits remontées,
- Pas d'objet pouvant entraver leur sécurité (barrette de cheveux, cordon de sucette, ...),
- Présence d'un professionnel pendant l'endormissement des grands,
- Surveillance régulière des bébés qui dorment avec émargement,
- Présence d'un lit à roulettes en cas d'évacuation d'urgence de la structure.

-Les professionnels s'adaptent aux cas particuliers :

L'objectif étant bien entendu que l'enfant soit couché de manière confortable dans son lit, Il peut arriver qu'un bébé s'endorme dans le transat dans lequel il est installé. Les professionnels privilégient ainsi, dans certains cas particuliers (« petit dormeur », enfant malade, adaptation difficile...) le sommeil de l'enfant. Ils ont cependant conscience que ces situations doivent rester occasionnelles, ponctuelles.

Une attention particulière est portée aux enfants accueillis la nuit, période souvent source d'angoisse.

Il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de déposer leur enfant avant l'heure habituelle du coucher afin de permettre une acclimatation en douceur et d'éviter que l'angoisse de la séparation ne s'ajoute à celle de la nuit.

Là aussi, les rituels du coucher sont respectés en fonction de ce qui est pratiqué dans chaque famille et si cela est transposable en collectivité. Ce temps est un vrai moment privilégié entre l'enfant et la professionnelle qui l'accompagne. Elle lui dit aussi qui sera présent la nuit pour veiller sur lui et son sommeil et qui sera là à son lever.

➤ L'hygiène et le confort

- Les changes sont à effectuer à chaque fois que cela est nécessaire, en respectant les règles de sécurité, les normes d'hygiène et l'intimité de chaque enfant. Ils permettent d'assurer son confort et son bien-être. L'adulte prend soin d'expliquer ses gestes à l'enfant, et le fait participer (habillage, déshabillage,...) en fonction de ses capacités. Progressivement, l'enfant va prendre conscience de son corps. L'apprentissage de la propreté est à l'initiative des parents, et les professionnels le poursuivent. L'accompagnement dans cette acquisition se fait sans obligation, ni contrainte, et en fonction de la maturité de chacun.
- le lavage des mains des enfants est réalisé avant de passer à table, après être allé aux toilettes, après les activités manuelles « salissantes » et aussi souvent que nécessaire.
- L'enfant malade peut être accueilli dans la limite de son bien-être et de sa sécurité physique. La directrice se réserve le droit de refuser son accueil ou de demander à un parent de revenir chercher son enfant si son état de santé le nécessite. Les familles fournissent les antipyrétiques et autres médicaments, ainsi que la prescription médicale correspondante. L'ordonnance est soumise à validation d'une puéricultrice. Ainsi, nous la scannons généralement au Multi Accueil des Guérêts pour validation par l'une des puéricultrices. Nous attendons un retour de mail pour administrer le traitement, et nous le consignons dans le livret individualisé de l'enfant.
- Dans le cadre de l'accueil en horaires atypiques, le professionnel peut avoir à habiller un enfant le matin, ou à le mettre en pyjama le soir, en lui apportant une hygiène de base. Le bain, moment privilégié dans la relation parents-enfant, reste au maximum, à la charge de la famille.

c. Le temps des « accueils relais » :

Du fait de sa capacité d'accueil limitée, l'unité collective du Multi-Accueil ne peut pas toujours accueillir, le ou les enfants confiés à un assistant maternel du service lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'assurer l'accueil (arrêt maladie, problème familial, congés annuels, formation, ...). Ces enfants sont cependant accueillis pendant des horaires classiques au Multi-Accueil de la « Maison de la Petite Enfance » ou en horaires décalés au Multi-Accueil de la « Grange aux Bois ». En cas d'absence imprévue, l'assistant maternel ou la famille prévient la structure que le ou les enfants seront accueillis au sein de la collectivité le jour même.

De la même manière lorsque la crèche ferme ses portes en été et en hiver, les enfants ne restent pas sans solution d'accueil. Si les parents en expriment le besoin en complétant le formulaire remis sur simple demande, ils peuvent alors être accueillis sur un autre multi accueil municipale. Nous pouvons accueillir les enfants de la Grange au bois, à la spécificité atypique lorsque celle-ci est fermée. Un délai de prévenance est exigé afin de pouvoir organiser les accueils relais au mieux des possibilités de chaque EAJE.

d. L'enfant et son éveil

Le jeu est une activité indispensable au développement psychique et physique de l'enfant. Il est essentiel à son évolution individuelle et sociale. C'est pour lui, un moyen de découvrir le monde.

Le jeu est une activité spontanée. L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue. Le jeu désigne ainsi toute activité dont le seul objectif est le plaisir.

Il remplit de façon équilibrée quatre grandes fonctions :

- Le « faire jouer » : l'adulte détermine les règles du jeu (ex : jeu du cache-cache),
- Le « donner à jouer » : l'adulte se contente de donner à l'enfant les outils nécessaires à l'organisation de son jeu (ex : nous proposons un jeu de construction mais nous n'intervenons pas),

- Le « jouer avec » : l'adulte joue avec l'enfant, il se rend disponible et se consacre entièrement à lui sans parasitage extérieur (téléphone, sonnette...),
- Le « laisser jouer » : l'adulte n'impose rien à l'enfant qui est libre de son jeu, le laisser faire sa propre expérience sous un regard bienveillant.

La micro crèche et le domicile des assistants maternels se veulent des lieux de partages, de rencontres et de convivialité qui permettent à l'enfant de développer ses capacités à son rythme, en toute sécurité. Le nombre restreint d'enfants accueillis permet à l'équipe de bien observer, connaître chaque enfant et l'encourager dans ses acquisitions. Le professionnel référent consacre des temps individuels avec chaque enfant.

Une fois par semaine, les enfants accueillis chez les assistantes maternelles viennent en groupe d'éveil avec les enfants de la collectivité. Des activités plus dirigées leur sont proposées après un temps de jeu libre. De même, ils participent à toutes les activités organisées par la structure (conteuse, sorties diverses, rencontres intergénérationnelles...). Toutes ces rencontres sont prétextes à l'échange et au développement d'une complicité entre les enfants, les assistants maternels et l'équipe de la structure.

➤ **Le jeu libre** :

L'EAJE est un lieu d'accueil où l'espace est organisé pour inciter l'enfant à faire ses propres découvertes, ses propres expériences sous le regard bienveillant du professionnel. Il intervient peu, il observe à distance et lui offre un cadre contenant.

L'enfant a libre accès, selon ses besoins et ses envies, à des espaces-jeux symboliques : coin dinette, coin puériculture avec poupées et accessoires, un coin voitures avec tapis et garage... Un coin tapis avec des coussins est à sa disposition pour la détente. Un espace bébé, délimité avec des barrières amovibles, aménagé avec des mobiles et jouets spécifiques tels que hochets, jeux texturisés..., marque le "territoire" des plus petits sans les isoler du reste du groupe d'enfants.

Ces espaces favorisent l'autonomie et l'initiative. Ils permettent à l'enfant de jouer en petits groupes, générant des interactions constructives entre eux. Ils donnent la possibilité à l'enfant de développer son imagination, la communication et l'imitation.

Des jeux sont mis à sa disposition dans des caisses. Lui laisser la possibilité de choisir lui-même ses jeux, c'est le rendre acteur. Il développe sa confiance et son estime de lui.

Au domicile des assistantes maternelles l'espace est aussi aménagé, les jeux proposés aux enfants sont adaptés aux différents âges.

De plus, les assistants maternels participent aux activités organisées par l'éducatrice de jeunes enfants et peuvent venir profiter des infrastructures du Multi-Accueil.

➤ **Les autres jeux et activité d'éveil :**

Ils sont proposés à l'enfant pour développer ses sens, sa motricité et satisfaire sa curiosité.

- **Les activités motrices :**

Lors de la première année, le bébé va faire de nombreuses découvertes motrices. Pour lui permettre de bouger, de découvrir son corps, il est souvent mis à plat dos sur un tapis au sol. Progressivement, il va attraper les jouets adaptés à son âge qui sont posés près de lui, jouer avec les portiques. Nous ne mettons pas l'enfant dans une posture qu'il n'a pas encore acquise optant ainsi pour la motricité libre. C'est à force de répétition et de sollicitation que l'enfant va franchir les différentes étapes de son développement. Nous sommes à ses côtés pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes et son exploration de ses sens et de l'espace.

Concernant l'enfant plus grand, nous lui proposons des jeux favorisant le développement de ses capacités motrices par le biais de cerceaux, tunnel, blocs moteurs, ballons, parcours aménagés, expression corporelle, "gym" ou "yoga". Toutes ses expériences lui permettent de mieux maîtriser ses gestes et de prendre conscience de son schéma corporel. Puis, l'enfant va progressivement affiner l'ensemble de ses acquisitions par des jeux faisant appel à sa motricité fine : activités manuelles, jeux de construction, d'encastrement, de transvasement...

Nous profitons de notre jardin où l'enfant découvre aussi l'évolution de la nature au fil des saisons, explore ses capacités motrices grâce aux toboggan, vélos, trotteurs, trottinettes et jeux de ballons. L'aménagement d'un petit jardin est amorcé ; nous y faisons pousser quelques fleurs et quelques plantes aromatiques, des fraisiers et des pieds de tomates cerise ouvrant ainsi l'enfant à l'observation de la croissance des végétaux et au plaisir de récolter puis consommer notre modeste production ! Les enfants participent au compostage des restes alimentaires.

Nous nous rapprochons du service des espaces verts pour avoir des conseils en matière de plantations et des services techniques (menuiserie) pour un aménagement naturel du jardin.

- Les activités sensorielles :

- C'est par ses sens que l'enfant découvre son environnement. Il a besoin de toucher, sentir, voir, écouter, goûter. Nous lui proposons des expériences sensorielles variées : manipulation de graines, pâte à modeler, sable à modeler, pâte à sel, de toucher différentes textures, des jeux d'eau, de peinture avec les pieds ou au doigt,... Ces activités procurent du plaisir à l'enfant et contribuent à son épanouissement.

- L'enfant participe régulièrement à des activités cuisine, qui lui permet de goûter de nouvelles saveurs, de développer son odorat. Nous organisons des gouters festifs pour marquer les moments forts de l'année : chandeleur, St Nicolas, Noël,...

Nous proposons des activités musique au cours desquelles l'enfant manipule les instruments, écoute les sons. Sa participation active lui permet de faire ses propres expérimentations. La musique l'aide aussi à canaliser ses émotions. Elle permet aussi des temps de relaxation, de retour au calme. Dans ce cadre, nous accueillons un intervenant musique qui apporte son expertise et propose aux enfants d'expérimenter de nouveaux instruments, d'en découvrir certains autres comme le violon, le clavier. Nous nous inscrivons dans le projet éveil sonore et musical commun aux EAJE municipaux.

➤ **La communication gestuelle associée à la parole :**

Elle est un des axes du projet langage, et le personnel s'attache à proposer aux enfants de communiquer, via un autre canal que les mots, leurs besoins. Ainsi, chacun peut se saisir ou non de signes simples qui lui permettent de se faire comprendre de l'adulte.

Quelques signes comme bonjour, au revoir, merci, interdit, changer la couche, boire...sont utilisés au quotidien. Ils sont toujours associés à la parole.

De même, certaines comptines peuvent être « illustrées » par des signes.

Nous avons constaté que les enfants qui signent, sont souvent moins frustrés puisqu'ils se font comprendre, ils sont fiers lorsque nous répondant à leurs sollicitations.

➤ **Les moments des chants, des histoires :**

Chaque jour, avant le repas, nous organisons un moment chants et/ou histoires. Ces activités où le professionnel chante, lit des livres, raconte des histoires, développent le langage et l'imagination de l'enfant et sollicitent également son écoute et sa concentration. Ces temps d'éveil musical et sonore qui répondent au projet du même nom se déclinent aussi, à d'autres moments de la journée. Une professionnelle de la médiathèque du quartier vient par ailleurs une fois par mois pour conter des histoires et laisser à dispositions des enfants de nouveaux livres.

➤ **Les ateliers « langues étrangères » :**

Les enfants découvrent d'autres langues à travers des histoires, des comptines, des chansons, des imagiers en Arabe, en anglais, en allemand. Les langues utilisées sont soit la langue maternelle de la professionnelle soit une langue qu'elle maîtrise à minima. Elles peuvent être amenées à changer. Notre but est d'ouvrir l'oreille des enfants à une autre musicalité linguistique. Baignant ainsi dans une pluralité de langues, l'enfant sera plus enclin à exercer son oreille à d'autres sonorités

➤ **Les jeux de société :**

Vers l'âge de 2-3 ans, nous proposons à l'enfant des jeux de société, en petit groupe. Ils permettent l'intégration des consignes et des règles. L'enfant apprend à patienter, à respecter ses camarades. Ces jeux développent sa concentration et l'activité cognitive "volontaire". Ils favorisent les interactions entre les enfants, participant ainsi à sa socialisation.

➤ **Les temps Snoezelen :**

Un espace Snoezelen modulable se matérialise en salle Cocooning. Cette approche met en place des sollicitations sensorielles " en libre-service" qui invitent et incitent les enfants à la détente et l'exploration. Le but est de rechercher un état de bien-être. L'environnement doux et la présence bienveillante d'un adulte contribue à désamorcer les angoisses, à réguler les émotions. L'éducatrice de jeunes enfants et une des agents de puériculture proposent ces bulles d'accompagnement à chaque enfant, si possible de façon régulière.

➤ **L'approche Montessori :**

Des ateliers sont proposés aux enfants accompagnés d'une professionnelle. Chacun choisit librement l'activité qu'il souhaite faire et qui est disposée sur un plateau que l'enfant va chercher. Il fait ses expériences, tâtonne, découvre, recommence à loisir. S'il le souhaite il peut solliciter l'adulte qui est présent mais non interventionniste. Ainsi, il devient de plus en plus autonome, exerce son observation, développe sa capacité d'analyse.

➤ **Les activités liées au développement durable :**

Les enfants sont les citoyens de demain, nous les sensibilisons donc à la protection de notre environnement à travers différents pôles d'activités :

- Compostage des restes alimentaires et récupération de l'herbe tondue pour mettre au composteur
- Création d'un petit potager auto porté et en bacs avec la plantation de tomates, de fraisiers, de basilic, de romarin, de menthe...
- Plantation de fleurs dans des pots suspendus créés avec des matériaux recyclés (boite de conserve, ½ bouteilles...) et dans des jardinières (pneus, cagettes...)
- Création de jeux avec du matériel de récupération (Memory, chamboule tout, bouteilles sensorielles...)
- Activités de manipulation avec des objets du quotidien (boites, couvercles, bulles d'emballage...), des marrons, des noix...
- Utilisation de feuilles de brouillon pour certaines activités

➤ **La fête des parents**

Avant les congés scolaires, nous proposons aux familles un moment de partage lors d'une petite fête qui prend la forme d'une "kermesse" où parents et enfants profitent des stands de jeux.

Un buffet de boissons et de gourmandises salées et sucrées est dressé pour plus de convivialité. Les parents participent en apportant des préparations maison ou des achats, selon leurs envies.

➤ **Les sorties :**

- Des promenades extérieures dans le quartier sont organisées en fonction des conditions météorologiques du jour, du nombre d'enfants présents et de leur rythme de vie. Elles sont l'occasion pour l'enfant de faire des expériences psychomotrices (courir, grimper, sauter...) et de découvrir de nouveaux espaces et activités : ramasser des feuilles, des marrons... En amont, une fiche est adressée au Pôle Petite Enfance pour prévenir de la sortie, un mail est envoyé si cette sortie est impromptue.

- Des sorties pédagogiques régulières sont organisées par l'éducatrice de jeunes enfants. Cela permet de diversifier les lieux d'éveil et de socialisation. Ainsi, les enfants vont une fois par mois à la bibliothèque de Bellecroix où ils plongent dans l'univers du livre. De même, les enfants sont accompagnés dans les ludothèques où ils découvrent d'autres jeux et des nouveaux camarades. Ils profitent d'une structure de motricité. Ils peuvent profiter des animations organisées dans ces lieux comme la musique, les spectacles de marionnettes, jeux surdimensionnés... Nous nous y rendons à pied ou en bus.

- Nous organisons au mois de juin ou juillet un pique-nique.

- L'éducatrice organise d'autres sorties durant l'été : pendant les animations de Metz- plage, nous profitons des infrastructures mises en place (bacs à sable, brumisateurs...), au Jardin Botanique, propice à la découverte des animaux et du petit-train, au Jardin des cinq sens, les enfants découvrent des fleurs, fruits et légumes cultivés dans notre région. La découverte des navettes fluviales est l'occasion d'une promenade sur l'eau. Au marché de Noël, les enfants déposent leur liste et font une photo aux côtés du Père Noël, découvrent les illuminations et l'univers magique du sentier des lanternes.

➤ Les activités intergénérationnelles

Nous organisons des animations intergénérationnelles en concertation avec le foyer Désiremont pour Séniors. Ces animations ont lieu plusieurs fois dans l'année à l'occasion de la fête du printemps, de Pâques, ou de Noël. Elles ont pour objectifs de :

- Rapprocher les générations,
- Apprendre les uns des autres,
- Favoriser la socialisation,
- Créer du lien social,
- Montrer la vieillesse comme une étape de la vie,
- Redonner une place et un rôle à chacun,
- Prendre du plaisir !

IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

La relation avec d'autres partenaires et équipes pluridisciplinaires contribue à l'ouverture et à l'élargissement du champ professionnel.

➤ Nous avons un lien avec la bibliothèque de Bellecroix soit en nous déplaçant dans les locaux, soit avec la venue d'une bibliothécaire, à l'occasion d'animations festives proposées par les bibliothécaires.

➤ Le centre social de Bellecroix a changé de direction dans l'été 2021, il est un partenaire incontournable. Nous avons amorcé des projets qui devraient aboutir en 2023 comme une fête de Noël commune aux 3 crèches du quartier, la fête de quartier fin août, début septembre 2023. D'autres actions se mettront en place en cours d'année.

➤ Nous travaillons en lien avec Le Nid maternel ; les enfants sont accueillis au sein de notre structure. C'est un partenariat enrichissant où notre rôle s'exprime pleinement dans le cadre du soutien à la parentalité.

➤ Dans le cadre de la formation de stagiaires, nous avons un lien avec les différents instituts ou organismes de formation avec lesquels une convention de stage est signée.

➤ Nous développons notre partenariat avec les écoles maternelles du quartier « Clair Matin » et « Le Pré Vert ».

Pour la première il s'agit essentiellement de faire visiter l'école en juin/juillet aux enfants qui seront scolarisés en septembre.

Pour la seconde, nous avons des contacts plus réguliers et nous souhaitons étoffer les échanges déjà amorcés. Ainsi, nous allons écouter les chants de Noël, nous profitons de leur salle de jeux, ils viennent nous montrer leurs déguisements à Carnaval. Un projet autour du livre verra le jour, les modalités restent encore à définir.

A. Evaluation

La qualité s'inscrit dans une démarche évolutive impliquant une réflexion dynamique, continue et partagée.

La démarche Certi'Crèche nous conduit à respecter nos engagements pour un accueil de l'enfant et sa famille de qualité.

L'application de ce projet éducatif est évaluée annuellement, en s'assurant du respect des objectifs posés, de la mise en pratique des outils à notre disposition et de la satisfaction des usagers.

Voici les critères qui nous permettent d'évaluer la mise en œuvre de notre projet et sa réussite auprès de l'enfant et de sa famille mais aussi auprès de l'équipe. En cas de besoin, nos pratiques sont réajustées.

Les indicateurs Certi'Crèche nous permettent aussi de repenser nos pratiques.

➤ Au niveau de l'enfant :

Le rythme individuel de l'enfant est respecté.

L'enfant est intégré au sein de l'équipement, dans le groupe d'enfants.

L'enfant est épanoui (il joue, il mange, il dort, il sourit, il se déplace,...) et évolue dans l'apprentissage de ses acquisitions.

➤ Au niveau de la famille :

Le besoin d'accueil des familles est satisfait.

La conciliation vie familiale et vie professionnelle est permise, l'intégration professionnelle est facilitée.

La séparation enfant/parent est facilitée, améliorée.

Les parents communiquent facilement avec l'équipe. Ils verbalisent leur satisfaction, leur sentiment de confiance.

Des réunions sont proposées pour faciliter les échanges entre l'équipe et les familles mais aussi entre les parents.

Des moments conviviaux ponctuent l'année pour créer un lien de confiance et de proximité tout en gardant la distanciation professionnelle de rigueur.

➤ Au niveau des professionnels :

L'équipe est motivée, participative et disponible.

Il existe une cohésion d'équipe, une émulation positive qui tend vers des échanges professionnels, des remises en question.

Le travail s'effectue dans un climat de bonne humeur.

➤ Au niveau des partenariats :

Nous poursuivons nos relations avec les organismes partenaires.

B. Conclusion

Ce projet d'établissement ne peut être appliqué sans le travail et l'implication au quotidien de toute l'équipe. Chaque professionnel est un maillon indissociable au bon fonctionnement de la structure. Le bien-être des enfants, des parents et du personnel en dépend.

Un climat de confiance, le dialogue et le respect mutuel permettent de tendre vers un accueil de qualité où l'intérêt de l'enfant demeure central.

L'application de ce projet est évaluée annuellement en s'assurant du respect des objectifs et de la satisfaction des usagers

VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

Cf. plateforme commune.

